

En 2017, seuls 3 tableaux représentatifs de l'ensemble, par leur taille, leur nature et leur état, seront désinsectisés, transportés, étudiés et verront leur cadre restauré. À l'issue de l'étude préalable des 3 toiles, une projection en termes de calendrier d'exécution et de planification financière sera formulée et fera l'objet d'un marché public. La restauration des 3 toiles étudiées sera effectuée en premier lieu, afin de pouvoir les raccrocher dans le chœur le plus rapidement possible. Ensuite, les restaurations cadre/toiles auront lieu simultanément et les raccrochages s'effectueront au fur et à mesure de l'avancée des lots restaurés.

Madame le Maire dit qu'une somme de 84 000 €TTC est inscrite au budget primitif en cours pour effectuer la première phase de travaux. Suite à l'ouverture des plis du marché public lié à ces travaux d'étude et de restauration, un groupement de restaurateur a été choisi, en concertation avec la DRAC (Conservation régionale des Monuments Historiques), pour une prestation dont le montant s'élève à 60 939,60 €TTC.

Madame le Maire annonce enfin que les tableaux du chœur de la basilique Sainte-Anne sont classés au titre des Monuments Historiques sur la liste du 5 décembre 1908. À ce titre, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Conservation régionale des Monuments Historiques, pour l'année 2017, une subvention d'un montant égal à 40% du montant hors taxe des travaux prévus, soit 20 313,20 €

LE CONSEIL À L'UNANIMITÉ

Considère qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts engagés en matière de conservation et de restauration de l'ancienne cathédrale Sainte-Anne, premier centre d'intérêt patrimonial et touristique de la ville.

Confirme, la décision d'engager une campagne de restauration, divisée en plusieurs lots, des 9 tableaux des peintres Delpech, qui ornaient le chœur depuis le XVIII^e siècle.

Dit, que la dépense est financée par les crédits inscrits à l'article 2161, de l'opération 1200 (investissement pour l'ancienne cathédrale Sainte-Anne), de l'exercice budgétaire 2017.

Autorise, Mme le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches pour solliciter une subvention d'un montant de 20 313,20 € pour la première phase des travaux.

Autorise, Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette demande.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Dominique SANTONI**